

Intoxication au Monoxyde de Carbone (CO)

1 Le monoxyde de carbone, un tueur silencieux !

Le monoxyde de carbone ou CO est un gaz très dangereux. Il ne se voit pas (incolore), ne se sent pas (inodore) et il est sans goût (insipide). Quand on le respire, il prend la place de l'oxygène dans le sang.



3 Quand penser à une intoxication au Monoxyde de Carbone ?

Quand un appareil de chauffage ou de cuisson marche et que :

- vous avez mal à la tête ;
- vous avez envie de vomir ;
- vous vous sentez très fatigué ;

vous êtes peut être intoxiqué au monoxyde de carbone



2 Comment le Monoxyde de Carbone se forme chez vous ?

Le monoxyde de carbone se forme en cas de mauvaise combustion des produits tels que le bois, le charbon, le gaz butane, l'essence, le fuel, le pétrole, etc...

C'est un gaz qui est donc formé par des appareils de chauffage ou de cuisson mal entretenus et qui utilisent ces combustibles.

Les groupes électrogènes, les moteurs de véhicules produisent aussi du CO.

4 Que faire en cas d'intoxication au CO ?

- Ouvrez d'abord porte et fenêtre pour bien aérer la pièce
- Éteignez les appareils de chauffage et de cuisson (cuisinière, fourneau, encensoir, groupe électrogène, etc..)
- Faites sortir la personne intoxiquée du lieu et le placer en milieu bien aéré
- Si la personne est inconsciente appelez les services d'urgence
 - Centre Antipoison 818 00 15 15
 - SAMU : 15 15
 - Sapeurs-Pompiers : 18

5 Comment éviter la formation de Monoxyde de Carbone chez vous ?

- Bien utiliser les appareils de chauffage ou de cuisson ;
- Pour le gaz, vérifier que les flammes sont bien de couleur bleu (si c'est jaune, faire réparer l'appareil) ;
- Cuisiner ou faire le chauffage dans un endroit aéré
- Pour faire le « Thiouraye », bien brûler le charbon de bois en dehors des pièces de vie avant utilisation ;
- Ne laisser pas le moteur de voiture allumé dans le garage fermé ;
- N'allumer pas un groupe électrogène dans un endroit fermé ;
- Aérer les chambres régulièrement dans la journée.

**EN CAS D'INTOXICATION
APPELEZ LE CENTRE ANTI POISON**

N° d'urgence 818 00 15 15

